



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Guide Utilisateur 24/25

Janvier 2025

**Cellule MOACC
Unité Contrôles
Unité Potentiel Viticole et Pilotage de la Restructuration**

SOMMAIRE

1. Initialiser votre demande	4
1.1 Connexion à Vitirestructuration	4
1.2 Accueil 1ère connexion	5
1.3 Accueil 2ème connexion	6
1.4 Ecran d'initialisation de la demande	7
2. Saisie des parcelles culturales	8
3. Saisie d'une parcelle de plantation	9
3.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration	9
3.1.2 Sélection des autorisations de plantation	10
3.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle	11
3.2.1 Ecran B: Modification du dessin de la parcelle	12
3.3 Ecran C : Indiquer les caractéristiques de la parcelle à planter	13
3.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité	14
3.4 Ecran D : Sélection des arrachages ou des droits (issus du système avant le 01.01.2016)	15
3.4.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité	16
3.4.2 Bouton « Ignorer contrôles »	17

SOMMAIRE

4. Demande pour action de palissage sans plantation	18
4.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration	18
4.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle	19
4.3 Ecran C : Indiquer les parcelles sur lesquelles porte l'action	20
4.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité	21
5. Finaliser la demande	22
5.1 Ecran de saisie des parcelles / Objectifs principaux	22
5.2 Compléments	23
5.2.2 RIB	24
5.2.3 Demande d'avance à la plantation	25
5.2.4 Majoration Jeune Agriculteur	26
5.2.6 Majoration Assurance récolte	27
5.3 Engagements	28
5.4 Ecran de confirmation d'enregistrement de la demande	29

1. Initialiser votre demande

◆ 1.1 Connexion à Vitirestructuration

Ouvrez votre navigateur internet puis connectez-vous à l'adresse <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>.

(Si vous ne possédez pas encore de compte sur le Portail FranceAgriMer, vous devez en créer un. Veuillez vous référer au guide spécifique d'inscription).

Bienvenue sur le portail usager de FranceAgriMer

Se connecter avec son compte

[Se connecter](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

[Identifiant oublié ?](#)

[Tutoriel - Visite guidée](#)

1 Cliquez sur « Se connecter »

Première visite ?

Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

[M'inscrire](#)

[Tutoriel - Parcours d'inscription](#)

Se connecter avec son compte

Identifiant

Identifiant

Mot de passe

.....

[Se connecter](#)

2 Saisissez votre identifiant et votre mot de passe, puis cliquez sur « Se connecter »

Vous êtes usager

Vous êtes un usager de FranceAgriMer qui souhaite accéder aux applications mises à disposition dans le cadre des démarches dématérialisées.

[Mot de passe oublié](#) [Identifiant oublié](#)

Vous pouvez utiliser les boutons « Mot de passe oublié » ou « Identifiant oublié », si besoin

[Accueil](#) > [Mes e-services](#)

Mes e-services

VALIDÉ LE XX/XX/20XX

Vitirestructuration

Ce module de Téléprocédure est destiné aux viticulteurs. Il permet de saisir une demande d'aide à la restructuration vignoble ainsi que de déclarer le d'arrachage pour la campagne s...

3 Cliquez sur le e-service « Vitirestructuration »

→

◆ 1.2 Accueil 1ère connexion

Si vous vous connectez pour la 1ère fois à Vitirestructuration et si vous êtes engagé dans un plan collectif, alors le numéro CVI que vous avez renseigné lors de votre engagement s'affiche automatiquement.

The screenshot shows a web form with the following sections:

- Mes informations de correspondance**: Fields for N° SIRET, Adresse électronique, Raison sociale, and Forme juridique (Entrepreneur Individuel).
- Mon numéro CVI**: A section with a warning: "Le n° CVI est indispensable pour l'accès à la téléprocédure. Vérifier que ce numéro est correct, l'identité du n° CVI doit désigner le même bénéficiaire et la même structure juridique que le SIRET. Sinon, veuillez le compléter. En cas de problème, contactez FranceAgriMer." It includes a field for N° CVI, a dropdown for "Etat du CVI" (Inconnu), and a "Vérifier le n° CVI" button. A red arrow points to the button with the text "avant de cliquer sur le bouton 'Vérifier le N° CVI'".
- Conditions spécifiques d'utilisation**: A checkbox labeled "J'ai pris connaissance des conditions spécifiques d'utilisation" and a link "Cliquez ici pour les consulter".
- A "Suivant" button is located at the bottom right of the form.

Three numbered callouts provide instructions:

- 1** Renseignez le numéro CVI puis cliquez sur « Vérifier le n° CVI »
- 2** Cochez la case pour accepter les conditions spécifiques d'utilisation
- 3** Puis cliquez sur le bouton « Suivant »

Le numéro CVI permet de faire le lien avec les informations contenues dans Vitiplantation et dans votre casier viticole.
Pensez à vérifier que le numéro CVI et le numéro SIRET correspondent bien à votre exploitation et désignent bien la même structure juridique.

◆ 1.3 Accueil 2ème connexion

Lors des connexions suivantes, vous arriverez directement sur l'écran d'accueil principal de Vitirestructuration :

Mes informations de correspondance [Tutoriels](#)

Pour faciliter des contacts ultérieurs, veuillez renseigner un n° de téléphone (de préférence un n° de portable). Pour cela cliquer sur **modifier mes coordonnées**.

SIRET : XXXXXXXXXXXX Société Vin **Actif** **Siren Actif**

Forme juridique : Société civile d'exploitation agricole

N° CVI : XXXXXXXXXX Société Vin **ETAT au CVI** **Actif**

Adresse de correspondance : Domaine vin

Code Postal : XXXXX Ville Commune

Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse électronique : mail.mail@mail.fr **Modifier mes coordonnées**

Appartenance à un groupe

Rappel de mon engagement dans le plan collectif

N° CVI : XXXXXXXXXX Plan collectif : 2022XXXXXXXXPC N° d'engagement : XXX Surface d'engagement validé : 11.568 ha Surface en attente : 0 ha

Synthèse (plantations)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Campagne 2024/2025
Surface demandées (ha, are, ca)	4 ha 74 a 05 ca	0 ha 60 a 00 ca	0 ha 00 a 00 ca
Surface primées (ha, are, ca)	3 ha 73 a 68 ca	0 ha 00 a 00 ca	0 ha 00 a 00 ca

Votre engagement résiduel pour les campagnes à venir est donc de : 6 ha 82 a 75 ca

N° PACAGE : XXXXXXXXXX **Modifier** **Enregistrer**

Les informations de correspondance liées aux n° SIRET et n° CVI.

Permet d'accéder au portail et d'y modifier vos informations de correspondance dont vos numéros de téléphone.

Si ce bloc est affiché, vous devez, si vous ne l'avez pas déjà renseigné, indiquer l'appartenance ou non à un groupe. Merci de vous référer au guide utilisateur dédié le cas échéant.

Les caractéristiques de votre engagement si vous êtes engagé dans un plan collectif.

Il est possible d'enregistrer ou modifier le numéro pacage.

IMPORTANT: Le numéro **PACAGE** (utilisé pour faire le dossier PAC) ainsi que le **numéro de téléphone** ne sont pas obligatoires mais facilitent l'instruction de votre dossier. Si vous ne connaissez pas votre numéro PACAGE, veuillez-vous rapprocher de votre direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M)).

◆ 1.4 Ecran d'initialisation de la demande

Depuis cet écran, vous pouvez consulter votre demande en cours ou précédemment déposée en sélectionnant le numéro de votre dossier et en cliquant sur la loupe située sous « Consultation dossier ».

1 Cliquez sur « Faire une nouvelle demande » pour initialiser un dossier de demande d'aide.

Dossier de restructuration [Notices et textes réglementaires](#)

Campagne 2024/2025 **Faire une nouvelle demande** Campagne 24/25 : opérations à réaliser avant le 31/07/2025

La liste déroulante des campagnes permet de consulter les dossiers des campagnes antérieurs.

Numéro dossier	Statut	Récap dossier	Fiche de valorisation	Consultation dossier
Période autorisée pour une nouvelle demande : XX janvier 2024 au XX avril 2025.				

(arrachage préalable)

Campagne 2024/2025 **Faire un nouveau dépôt**

IMPORTANT : Le dépôt des arrachages préalables en vue d'une restructuration du vignoble est supprimé à partir de la campagne d'arrachage 2024/2025 (arrachage du 01/08/2024 au 31/07/2025).

2. Saisie des parcelles culturelles

Au clic sur « Faire une nouvelle demande » à l'écran d'initialisation de la demande vous êtes dirigé vers l'écran de saisie des parcelles culturelles.

Bandeau de rappel de vos informations. Ce bandeau est non modifiable.

Le bouton radio du bloc « GAEC » permet d'indiquer si votre structure est un GAEC et préciser le nombre d'associés le cas échéant.

GAEC

GAEC Oui Non

Nombre d'associés du GAEC total

1 Parcelles 2 Compléments 3 Engagements

N° CVI : XXXXXXXXXXXX Société Vin
Etat dossier RS : DA en cours de saisie

Entrepreneur Individuel Société Vin
Engagement : PCR5 XXX 792 N° dossier : 2024XXXXXXXXRS

GAEC

GAEC Oui Non

Tableau des parcelles culturelles [Tutoriels](#)

Total surface par action

PLA-indiv	PLA-coll	PAL-seul	IRR-seule	PAL+ IRR-seuls
<input type="text" value="0,0000"/>				

Dossier restructuration

N°	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Obj principaux	Type RS	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité
----	--------	------------	--------------------	--------	--------------	----------------	---------	-----------------	-----------------	-------------

1 Pour saisir une parcelle culturelle, cliquez sur « Ajouter une nouvelle parcelle » puis vous accédez aux écrans de saisie.

3. Saisie d'une parcelle de plantation

◆ 3.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action

- Plantation individuelle
- Plantation collective
- Palissage sans plantation la même année

Annuler

1 Pour une plantation, sélectionnez dans la liste déroulante :

- « Plantation collective », si votre plantation s'inscrit dans un plan collectif ;
- « Plantation individuelle » dans les autres cas.

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action Plantation collective

Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation

- Palissage
- Terrasse

Sélectionner l'autorisation de plantation

2 Cliquez sur « Sélectionner l'autorisation de plantation ».

Sélectionnez les actions complémentaires.

IMPORTANT : les actions complémentaires que vous choisissez doivent forcément être réalisées dans **la même campagne que la plantation**. A défaut, la plantation seule ne sera pas éligible.

◆ 3.1.2 Sélection des autorisations de plantation

Vous devez ensuite indiquer l'autorisation délivrée que vous utiliserez pour réaliser la plantation.

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action : Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation : Palissage Terrasse

? : Permet de visualiser la définition des surfaces

Mes autorisations de plantation

Type d'autorisation	Segment	Appellation	Surface initiale	Surface plantée avant campagne en cours(+éventuels arrachages sur année en cours)	Surface demandée avant campagne en cours	Surface max déclarable	per...		
<input checked="" type="checkbox"/>	Replantation	IGP	Pays d'Oc	0,1582	0,0000	0,0000	0,1582	18 janv. 2027	2024RPXXXXXX

1 Sélectionnez l'autorisation

2 Cliquez sur « Valider »

Palissage Terrasse

3 Cliquez sur « Continuer »

Seules les autorisations avec « **Surface max déclarable** » disponibles sont sélectionnables.

IMPORTANT : Notez que **sur une parcelle culturale, il ne peut y avoir qu'un seul cépage et une seule densité** (combinaison d'écartements). Si 2 cépages coexistent, deux parcelles doivent être saisies.

◆ 3.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle

Pour les autorisations de replantation (RP) et replantation anticipée (RA) le dessin de la parcelle est récupéré depuis Vitiplantation.



IMPORTANT : Le dessin peut être modifié si votre projet de plantation a changé ou s'il est fractionné sur plusieurs campagnes.

◆ 3.2.1 Ecran B: Modification du dessin de la parcelle

Le dessin peut être modifié si votre projet de plantation a changé ou s'il est fractionné sur plusieurs campagnes.

1 Indiquez le numéro du département, numéro INSEE de la commune, la section et n° de plan de la parcelle

2 Cliquez sur « Y aller » pour lancer la recherche de la parcelle

3 Cliquez sur le polygone pour la souris en mode dessin

4 Dessinez votre parcelle *

5 Cliquez sur « Valider »

* Positionnez votre souris sur un des angles de la parcelle et cliquez une fois pour réaliser le 1er sommet de la parcelle.
Déplacez votre souris et cliquez à nouveau pour réaliser un nouveau sommet : le 1er côté de la parcelle apparaît ;
Pour terminer votre dessin, cliquez à nouveau sur le 1er sommet.

Annuler Modifier Valider Surface du dessin (ha): 0,1231

IMPORTANT : Si la localisation a changé (références cadastrales différentes), vous devez impérativement modifier les parcelles associées à votre autorisation dans VITIPLANTATION.

◆ 3.3 Ecran C : Indiquer les caractéristiques de la parcelle à planter

A l'écran « C », vous allez indiquer les caractéristiques de la parcelle à planter sur lesquelles porte l'action de plantation. Une partie du tableau est pré-alimentée avec les informations de l'autorisation sélectionnée à l'étape « A ».

Si ces informations sont absentes vous devez les sélectionner dans les listes déroulantes.

The screenshot shows a web interface for indicating parcel characteristics. At the top, there's a title 'C Indiquer les caractéristiques de la parcelle'. Below it, a header bar contains: 'N° parcelle 1', 'Action PLA-coll', 'Commune COMMUNE - 30XXX', and 'Surface du dessin (ha) 0.1231'. On the right, there's a note: 'Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation'. The main section is titled 'Caractéristiques de la parcelle' and contains several fields: 'Segment' (IGP), 'Appellation' (Pays d'Oc), 'Bassin' (Vallée du Rhône-Provence), 'Cépage' (COT N), 'EIR' (200), 'EIP' (150), and 'Densité' (3333). Below these are 'N° autorisation' (2024RPXXXXX), 'Surface max déclarable' (0.1582), and 'Surface demandée' (0.1500). At the bottom are two buttons: 'Analyser l'éligibilité' and 'Annuler'. Three numbered callouts are present: 1. Points to the 'EIR', 'EIP', and 'Densité' fields with the text 'Indiquez les écartements inter-rang et inter-pied'. 2. Points to the 'Surface demandée' field with the text 'Indiquez la surface demandée'. 3. Points to the 'Analyser l'éligibilité' button with the text 'Cliquez sur « Analyser l'éligibilité » pour lancer l'analyse des caractéristiques de la parcelle que vous souhaitez planter par rapport aux règles définies pour chaque bassin viticole'. A blue callout box on the left says: 'Si une des informations (segment, appellation, cépage) n'est pas remplie, vous devez les sélectionner dans la liste déroulante'. Another blue callout box at the bottom left says: 'La surface max déclarable indique la surface disponible pour chaque autorisation.'

◆ 3.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité

Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle 1 Action PLA-coll Commune COMMUNE - 34XXX Surface du dessin (ha) 0.2992 Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation Irrigation Palissage

Caractéristiques de la parcelle

Segment	Appellation	Bassin	Cépage	EIR	EIP	Densité
IGP	Pays d'Oc	Vallée du Rhône-Provence	COT N	200	150	3333

N° autorisation 2024RPXXXXXX Surface max déclarable 0.1582 Surface demandée 0.1500

Analyser l'éligibilité Annuler

Résultat de l'analyse

Contrôles réalisés	
AOP éligible	OK
Action principale éligible	Règle supplémentaire
Cépage éligible	OK

Règles non vérifiées par l'opération plantation précédente

Je confirme que les conditions d'éligibilité sont respectées

Annuler Valider

Résultat de l'analyse des caractéristiques de la parcelle plantée par rapport aux règles définies pour chaque bassin viticole.

Certaines règles ne peuvent pas être vérifiées informatiquement (pastilles oranges), cela sera fait lors de l'instruction. Dans ce cas vous devez prendre connaissance des règles, puis cocher la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité.

1 Cochez la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité

2 Cliquez sur « Valider »

IMPORTANT : Si une des pastilles d'éligibilité est « rouge », la parcelle n'est pas éligible. Telle quelle, vous ne pouvez pas l'ajouter dans votre demande. En cas de question vous pouvez vous adresser à l'antenne FranceAgriMer dont vous dépendez.

◆ 3.4 Ecran D : Sélection des arrachages ou des droits (issus du système avant le 01.01.2016)

Dans l'étape « D », vous allez sélectionner les droits ou arrachages permettant de rapprocher la future plantation et la parcelle arrachée. Pour pouvoir bénéficier de l'aide, la future plantation doit avoir des caractéristiques différentes de celles des parcelles arrachées mobilisées pour la réaliser, **la replantation à l'identique est non éligible**.

Le tableau affiché est pré-alimenté, avec les données de **Vitiplantation** rattachées aux autorisations sélectionnées à l'étape « A ».

Le cépage et la densité de la parcelle à planter sont rappelés au-dessus du tableau.

Si votre dossier comporte une action de plantation collective couplée au type de restructuration RMD vous devez sélectionner le **type de changement de densité**.

D Sélectionner les arrachages

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation

Caractéristiques de la parcelle à planter N° 1

Bassin : Vallée du Rhône-Provence | Segment : IGP | Appellation : Pays d'Oc

« En savoir plus »: permet de voir plus d'informations sur les types de restructuration.

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2024RPXXXXXX						A compléter		En savoir plus	Résultat de l'analyse	
Référence cadastrale	Commune	Surface de l'arrachage	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface max déclarable	Surface demandée	Type de restructuration	Eligibilité
N° autorisation : 2024RPXXXXXX						Surface restante à saisir : 0.0000		0.1500		
30XXXXD0457	COMMUNE	0,1582	200	100	5000	CARIGNAN N	0,1582	0.1500	RMD	<input checked="" type="checkbox"/>
								0.1500		

Recours au changement de densité

Aucun choix
 Augmenter la densité d'au moins 10%
 Baisser la densité d'au moins 10%

2 Pour chaque ligne sélectionnée:
- indiquer le type de restructuration;
- renseigner la surface demandée.

1 Cochez les droits ou arrachages

3 Cliquez sur « Analyser l'éligibilité »

Analyser l'éligibilité | Annuler toute la parcelle | Annuler

◆ 3.4.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité

D Sélectionner les arrachages

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2024RPXXXXXX

Caractéristiques de la parcelle à planter N° 1

Bassin	Segment	Appellation	Cépage	EIR	EIP	Densité	Surface demandée
Vallée du Rhône-Provence	IGP	Pays d'Oc	COT N	200	150	3333	0,1500

Les parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2024RPXXXXXX							A compléter		En savoir plus	Résultat de l'analyse
Municipalité	Surface de l'arrachage	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface max déclarable	Surface demandée	Type de restructuration		Eligibilité
Surface restante à saisir : 0.0000							0.1500			
MUNE	0,1582	200	100	5000	CARIGNAN N	0,1582	0,1500	RMD	<input checked="" type="checkbox"/>	OK
							0,1500			

Règles non vérifiées informatiquement
Règles non vérifiées informatiquement
Aucune règle supplémentaire

Annuler toute la parcelle

Annuler Valider

Certaines règles ne peuvent pas être vérifiées informatiquement, cela sera fait lors de l'instruction. Dans ce cas vous devez prendre connaissance des règles, puis cocher la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité.

Résultat de l'analyse de l'effectivité de la restructuration de la parcelle par rapport au type de restructuration choisi.

1 Cliquez sur « Valider »

IMPORTANT : Si une des pastilles est « rouge », la future plantation ne correspond pas à une restructuration pouvant être aidée. Vous devez modifier le type de restructuration sélectionné ou diminuer la surface pour laquelle vous demandez une aide à l'écran C. En cas de question vous pouvez vous adresser à l'antenne FranceAgriMer dont vous dépendez.

◆ 3.4.2 Bouton « Ignorer contrôles »

Si vous constatez une erreur sur les écartements des droits ou arrachages sélectionnés, et que cela fausse le **résultat du contrôle lié à votre choix de changement de densité**, vous pouvez bloquer le contrôle en cliquant sur « **Ignorer le contrôle** ».

D Sélectionner les arrachages

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2024RPXXXXXX

Caractéristiques de la parcelle à planter N° 1

Bassin : Vallée du Rhône-Provence | Segment : IGP | Appellation : Pays d'Oc | Cépage : COT N | EIR : 200 | EIP : 105 | Densité : 4762 | Surface demandée : 0,1500

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2024RPXXXXXX							A compléter		En savoir plus	Résultat de l'analyse	
Référence cadastrale	Commune	Surface de l'arrachage	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface max déclarable	Surface demandée	Type de restructuration	Eligibilité	
N° autorisation : 2024RPXXXXXX							Surface restante à saisir : 0.0000		0.1500		
30XXXXD0457	COMMUNE	0,1582	200	100	5000	CARIGNAN N	0,1582	0,1500	RMD	KO	Ignorer contrôles

Recours au changement de densité

Aucun choix
 Augmenter la densité d'au moins 10%
 Baisser la densité d'au moins 10%

Règles non vérifiées informatiquement
Règles non vérifiées informatiquement
Aucune règle supplémentaire

Annuler Valider

1 Cliquez sur « Annuler » pour activer le bouton « Ignorer les contrôles »

A compléter			En savoir plus	Résultat de l'analyse	
Surface max déclarable	Surface demandée	Type de restructuration		Eligibilité	
0,1582	0,1500	RMD	<input checked="" type="checkbox"/>	KO	
0,1500					

2 Cliquez sur « Ignorer contrôles », puis sur « analyser l'éligibilité » à nouveau

A compléter			En savoir plus	Résultat de l'analyse	
Surface max déclarable	Surface demandée	Type de restructuration		Eligibilité	
0,1582	0,1500	RMD	<input checked="" type="checkbox"/>	ND	
0,1500					

3 La pastille d'éligibilité deviendra orange. Vous pourrez valider la parcelle.

ATTENTION : Des vérifications seront réalisées par rapport aux éléments relevés lors du contrôle avant arrachage 2022XXXXXXAP et avant) . Si les arrachages n'ont pas fait l'objet d'un contrôle sur place avant arrachage, la restructuration sera rejetée.

4. Demande pour action de palissage sans plantation

◆ 4.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action

- Plantation individuelle
- Plantation collective
- Palissage sans plantation la même année

Annuler

1 Sélectionnez l'action

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action

Palissage sans plantation la même année

Annuler Continuer

2 Puis cliquez sur « Continuer »

IMPORTANT : L'aide au **palissage** ne sera attribuée que s'il y a eu une aide à la plantation sur la parcelle lors des 2 campagnes précédentes.

◆ 4.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle

Lors de l'étape « B », vous devez localiser et dessiner votre parcelle culturelle. La surface du dessin doit être au plus proche de la réalité.

Préfixe : Dans le cas d'une commune fusionnée, précisez le code de la commune absorbée.

1 Indiquez le numéro du département, numéro INSEE de la commune, la section et n° de plan de la parcelle

* Positionnez votre souris sur un des angles de la parcelle et cliquez une fois pour réaliser le 1er sommet de la parcelle.

Déplacez votre souris et cliquez à nouveau pour réaliser un nouveau sommet : le 1er côté de la parcelle apparaît ;

Pour terminer votre dessin, cliquez à nouveau sur le 1er sommet.

2 Cliquez sur « Y aller » pour lancer la recherche de la parcelle

3 Cliquez sur le polygone pour activer la souris en mode dessin

4 Dessinez votre parcelle *

5 Cliquez sur « Valider »

◆ 4.3 Ecran C : Indiquer les parcelles sur lesquelles porte l'action

A l'écran « C », vous devez indiquer les parcelles sur lesquelles portent l'action et préciser la surface pour chaque parcelle. Le tableau qui s'affiche est pré-alimenté avec la liste des parcelles plantées enregistrées par les douanes pour votre numéro CVI.

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle 1 Action PAL-seul Commune COM

Afficher toutes mes parcelles **Valider**

Si aucune parcelle n'est interceptée par le dessin, vous pouvez cliquer sur « **Valider** » pour afficher toutes les parcelles du CVI plantées sur la commune indiquée à l'écran B.

1 Sélectionnez les parcelles

							A compléter	
Référence cadastrale	N° d'ordre	Campagne de plantation	Appellation	Bassin	Cépage	CVI	Surface max déclarable	Surface demandée
30XXX XX 0219	00004	2022-2023	Côtes du Rhône Villages	220	SYRAH N	0,1160	0,0115	0.0115 <input checked="" type="checkbox"/>
Total							0.0115	

2 Indiquez la surface demandée

Caractéristiques de la parcelle

Segment AOP Appellation Côtes du Rhône Villages Bassin Vallée du Rhône-Provence Cépage SYRAH N

Surface max déclarable 0,0115 Surface demandée 0,0115

3 Cliquez sur « Analyser l'éligibilité »

Analyser l'éligibilité **Annuler**

i Si vous remarquez une erreur sur les caractéristiques de la parcelle (appellation, cépage, écartements), **veuillez contacter les douanes.**

ATTENTION : Pour les actions comportant du palissage, seules les parcelles plantées au cours des deux campagnes précédentes s'affichent car ce sont les seules primables.

4.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité

Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle 1 Action PAL-seul Commune COMMUNE - 30XXX Surface du dessin (ha) 0.0674

Afficher toutes mes parcelles

Données CVI					A compléter			
Référence cadastrale	N° d'ordre	Campagne de plantation	Appellation	EIR	Cépage	Surface plantée au CVI	Surface max déclarable	Surface demandée
					SYRAH N	0,1160	0,0115	<input type="text" value="0.0115"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Total							0.0115	

1 Cochez la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité.

Règles non vérifiées

- L'opération est éligible sans pose de palis
- Je confirme que mon projet respecte les conditions d'éligibilité qui n'ont pu être vérifiées par le système

2 Cliquez sur « Valider »

Résultat de l'analyse des caractéristiques de la parcelle plantée par rapport aux règles définies pour chaque bassin viticole. Les pastilles oranges indiquent qu'au moins une règle n'a pas pu être effectué automatiquement

IMPORTANT : Si une des pastilles d'éligibilité est « rouge », la parcelle n'est pas éligible. Telle quelle, vous ne pouvez pas l'ajouter dans votre demande. En cas de question vous pouvez vous adresser à l'antenne FranceAgriMer dont vous dépendez.

5. Finaliser la demande

◆ 5.1 Ecran de saisie des parcelles / Objectifs principaux

1 Parcelles 2 Compléments 3 Engagements

N° CVI : XXXXXXXXXXXX Société vin
Etat dossier RS : DA en cours de saisie
Entrepreneur Individuel Société Vin
Engagement : PCR5 XXX XXX N° dossier : 2024XXXXXXXXRS

Tableau des parcelles culturelles [Tutoriels](#)

Total surface par action

PLA-indiv	PLA-coll
0,0000	0,1500

Objectifs principaux: **surface minimum** de réalisation pour chaque parcelle culturelle

Dossier restructuration

N°	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Obj principaux	Type RS	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité	
1	Plantation collective	0,1500	3333	COT N	PAL	0,0900 ha	RMD	2024RPXXXXXX	PA saisie	OK	 
2	Palissage sans plantation la même année	0,0115	4545	SYRAH N		0,0069 ha	PAL		PA saisie	ND	 

[+ Ajouter une nouvelle parcelle](#)

[Retour accueil](#) [Suivant](#)

Liste des parcelles saisies

Loupe: permet de consulter une parcelle culturelle

Croix: permet de supprimer une parcelle

Cliquez sur « Suivant » pour finaliser votre dossier

◆ 5.2 Compléments

◆ 5.2.1 Objectifs du dossier

Sélectionnez le ou les objectifs de votre dossier en cochant les cases concernées.

1 Parcelles → 2 Compléments → 3 Engagements

N° CVI XXXXXXXXXXXX Société Vin
Etat dossier RS DA en cours de saisie
Etat dossier AP Dépôt non effectué
Entrepreneur Individuel Société Vin
Engagement
N° dossier 202XXXXXXXXXRS

Choisir les objectifs du dossier (deux choix maximum) [Tutoriels](#)

Adaptation à un cahier des charges
 Réduction des coûts de culture
 Accroissement du rendement
 Réponse à un débouché particulier
 Réduction des intrants
 Adaptation au changement climatique

◆ 5.2.2 RIB

Si vous avez déjà saisi un RIB et qu'il est au statut visé, celui-ci est affiché dans le bloc RIB.

Si vous n'avez pas encore saisi de RIB ou si votre RIB a changé, vous devez le saisir / modifier.

Renseigner le RIB du demandeur

L'ajout d'un RIB est obligatoire.

RIB IBAN/BIC (format SEPA)	Titulaire	Domiciliation	État
----------------------------	-----------	---------------	------

1 Cliquez sur « Saisir un RIB »

Vous pouvez modifier le titulaire du RIB en cliquant sur « **Modifier le titulaire** ».

2 Saisissez les coordonnées du RIB

Saisie du RIB

Code IBAN	Code BIC
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Titulaire	Domiciliation
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Annuler Ajouter

3 Cliquez sur « Ajouter » pour joindre une copie de votre RIB au format PDF ou JPEG

* La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 1 méga-octet

IMPORTANT : Assurez-vous de saisir un RIB récent.

◆ 5.2.3 Demande d'avance à la plantation

Vous pouvez demander une avance sur l'aide.

Demande d'avance pour la restructuration collective

Demande d'avance sur l'aide pour l'action de restructuration « plantation collective » du dossier.

Surface concernée par la demande d'avance

Demande d'avance pour la restructuration individuelle

Demande d'avance sur l'aide pour l'action de restructuration « plantation individuelle » du dossier.

Surface demandée

Plantations collectives: la surface est pré-remplie avec le total des surfaces en plantation collective du dossier RS

Plantations individuelles: vous devez préciser la surface pour laquelle vous souhaitez bénéficier de cette avance

◆ 5.2.4 Majoration Jeune Agriculteur

Si vous répondez à l'une des deux conditions suivantes, vous pouvez demander une majoration Jeune Agriculteur :
→ J'ai un **PDE** en cours

Renseigner la majoration JA

Il faut satisfaire une des conditions

Conditions	Pièces à joindre
<input checked="" type="checkbox"/> J'ai un PDE ou un PE en cours:	Copie de la décision de recevabilité d'un projet d'installation avec obtention d'une dotation jeune agriculteur (DJA) ou d'un prêt MTS JA.
<input type="checkbox"/> J'ai moins de 40 ans et j'ai bénéficié antérieurement des aides :	Copie de la décision de recevabilité d'un projet d'installation avec obtention d'une dotation jeune agriculteur (DJA) ou d'un prêt MTS JA.

1 Cochez la case

2 Cliquez sur « Parcourir » pour ajouter les pièces justificatives (obligatoire)

3 Cliquez sur « Valider » pour enregistrer la pièce jointe

→ J'ai **moins de 40 ans** et j'ai bénéficié antérieurement d'aides à l'installation

Renseigner la majoration JA

Il faut satisfaire une des deux conditions pour bénéficier de la majoration

Conditions	Pièces à joindre
<input type="checkbox"/> J'ai un PDE ou un PE en cours:	Copie de la décision de recevabilité d'un projet d'installation avec obtention d'une dotation jeune agriculteur (DJA) ou d'un prêt MTS JA.
<input checked="" type="checkbox"/> J'ai moins de 40 ans et j'ai bénéficié antérieurement des aides :	Copie de la décision de recevabilité d'un projet d'installation avec obtention d'une dotation jeune agriculteur (DJA) ou d'un prêt MTS JA.

1 Cochez la case

2 Cliquez sur « Parcourir » pour ajouter les pièces justificatives (obligatoire)

3 Cliquez sur « Valider » pour enregistrer la pièce jointe

*La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 1 méga-octet.

◆ 5.2.6 Majoration Assurance récolte

Si vous avez souscrit une assurance du type multirisque climatique ou pour les risques grêle et/ou gel pour l'année 2024 (récolte 2024) et ceci pour des vignes à raisin de cuve, vous pouvez demander une majoration de votre aide à la restructuration.

The screenshot shows a web form titled 'Justificatif Assurance récolte'. At the top, there is a red warning: 'IMPORTANT : Pour qu'il puisse être pris en compte et vous autoriser une éventuelle majoration d'aide, ce justificatif doit être joint à votre demande d'aide initiale. Vous ne pouvez pas effectuer de dépôt de la demande d'aide close. Seuls certains types de documents seront acceptés. Veuillez vous référer à la notice explicative sur le lien « Notices et textes réglementaires » de l'application.' Below this, there are two radio buttons: 'Assurance multirisque' and 'Autre type d'assurance'. To the right is a 'Parcourir...' button with a file icon and the text 'Aucun fichier sélectionné.' and a 'Valider' button. Below the radio buttons is a 'Documents' section with a large empty box. Three numbered callouts are overlaid on the form: 1. A pink dashed box with a pink arrow pointing to the radio buttons, containing the text 'Sélectionnez le type d'assurance récolte « Multirisque » ou « Autre »'. 2. A pink dashed box with a pink arrow pointing to the 'Parcourir...' button, containing the text 'Cliquez sur « Parcourir » pour joindre une attestation de la compagnie d'assurance listant notamment les risques couverts par le contrat d'assurance pour la campagne 2024'. 3. A pink dashed box with a pink arrow pointing to the 'Valider' button, containing the text 'Cliquez sur « Valider »'.

* Vous pouvez consulter la [Notice sur les justificatifs Assurance récolte](#) pour avoir plus d'informations sur les justificatifs acceptés.

IMPORTANT : Cette majoration ne constitue pas un complément à l'aide à l'assurance récolte versée dans le cadre du dossier PAC et n'est donc pas contraire avec l'engagement pris de « *ne pas demander d'autres aides pour le même contrat d'assurance* » dans votre dossier PAC.

◆ 5.3 Engagements

A la dernière étape vous devez prendre connaissance et cocher les engagements liés à la demande d'aide.

1 Prendre connaissance et cocher tous les engagements

1 Parcelles
2 Compléments
3 Engagements

N° CVI Société Vin

Etat dossier RS

Entrepreneur Individuel

Engagement

N° dossier

Engagements
Tutoriels

Je atteste, nous attestons, sur l'honneur :

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité.
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans la présente demande.
- ne pas être concerné par les dispositions relatives aux plantations illégales ou aux plantations non autorisées visées à l'article 71 du règlement (UE) n°1308/2013. Si mon exploitation a été constatée en situation d'infraction par la DGDDI, la demande d'aide sera rejetée en intégralité.
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des plantations, palissages, pour la campagne 2024/2025 et ne pas avoir obtenu d'autres aides publiques pour ce même objet, que ce soit des aides à la restructuration versées par FranceAgriMer ou des aides d'une autre provenance (FMSE, rénovation vergers...).

Je m'engage, nous nous engageons à :

- réaliser tous les travaux de restructuration pour lesquels la demande est déposée, en particulier la mise en place du palissage **au plus tard le 31/07/2025** si j'ai opté pour ces options. J'ai bien noté qu'à défaut de réalisation et sauf cas de force majeure, la réglementation prévoit la remise en cause de la totalité de l'aide sur la parcelle y compris pour une pose concomitante à une plantation **2024/2025**.
- accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou par tout autre organisme habilité, de tous les contrôles nécessaires à la vérification de l'éligibilité de ma demande d'aide, ces contrôles pouvant être réalisés en mon absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle définis par FranceAgriMer conformément aux exigences de la réglementation européenne et nationale.
- fournir tout justificatif demandé et à permettre les vérifications nécessaires aux autorités chargées des contrôles.
- conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aide pendant les 5 ans suivant le versement de l'aide.
- faire les déclarations de plantation auprès de la DGDDI après réalisation des plantations.

Je suis informé(e), nous sommes informé(e)s :

- que la demande d'aide après la fin de période de dépôt peut être modifiée sous certaines conditions **avant le dépôt de la demande de paiement**.
- que je ne pourrai apporter aucune modification à ma demande **après le dépôt de la demande de paiement**.
- que, conformément au règlement (UE) 2021/2116 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison sociale, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. Cette publication intervient dans le respect de la loi "informatique et liberté" (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).
- qu'en cas de déclaration inexacte, de non-respect des exigences réglementaires et des engagements, des réductions d'aides pourront être opérées (partielle ou totale selon les anomalies constatées) pouvant conduire à des reversements de l'aide octroyée.
- qu'en cas de fausse déclaration intentionnelle et/ou de fourniture de documents falsifiés, ma (notre) demande d'aide sera rejetée en totalité et des sanctions financières seront appliquées, sans préjudice d'autres poursuites éventuelles.
- que mes noms et n° de téléphone pourront le cas échéant, être transmis à des organismes auxquels FranceAgriMer aura délégué (et dans ce seul but) la prise de rendez-vous pour le contrôle de cette demande. En cas de refus, j'en informe FranceAgriMer.

Si cette demande est complète, cliquer sur le bouton Terminer pour la valider et la transmettre

Précédent

2

Cliquez sur « Terminer » afin de finaliser votre demande d'aide

Terminer

◆ 5.4 Ecran de confirmation d'enregistrement de la demande

A la finalisation du dossier de demande un message de confirmation d'enregistrement s'affiche.

Parallèlement, vous recevrez un accusé d'enregistrement envoyé à l'adresse mail renseignée lors de l'inscription au portail. Ce mail est aussi consultable depuis l'accueil « Mes e-services » de votre compte Portail usager de FranceAgriMer.

Votre demande d'aide à la restructuration du vignoble est bien enregistrée

Votre demande est bien enregistrée sous le numéro 2024XXXXXXXXRS

Elle va être examinée par la structure qui gère le plan collectif dont vous dépendez, qui la transmettra, après examen, au service territorial de FranceAgriMer.

Un accusé d'enregistrement de votre dossier vous a été adressé à votre adresse courriel mail.mail@mail.fr

Vous pouvez consulter le récapitulatif complet de votre demande en cliquant sur le lien suivant :PDF

Vous retrouverez ce récapitulatif à tout moment lors de la consultation de votre dossier au sein de Vitirestructuration. Il vous suffira de cliquer sur l'icône pdf situé en haut à droite de l'écran.

Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS+

Vous pouvez donner votre avis sur le déroulement de la démarche dans Vitirestructuration à travers le bouton « Je donne mon avis »

Retour accueil



Vous recevrez également par mail la **décision d'approbation** de votre demande, accompagnée d'un PDF d'approbation :

- immédiatement si votre dossier ne comporte pas de parcelles de plantation collective ;
- ou lorsque votre structure collective aura transmis votre demande auprès des services de FranceAgriMer si votre dossier comporte des parcelles de plantation collective.